4° Des champs électromagnétiques.

Section 6 : Vérification des installations électriques

R. 4724-19

Decret n'2010-1018 du 30 addt 2010-art. 5

Degif.

Plan

Jp. C.Cass.

Jp. Appel
Jp. Admin.
Juricaf

Les modalités de la vérification prévue à l'article R. 4722-26, ainsi que le contenu du rapport de vérification, sont fixés par arrêté des ministres chargés du travail et de l'agriculture.

Titre III : Mesures et procédures d'urgence

Chapitre Ier: Arrêts temporaires de travaux ou d'activité

Section 1 : Arrêt de travaux.

Pour l'application de l'article L. 4731-1, l'agent de contrôle de l'inspection du travail mentionné à l'article L. 8112-1 relève les éléments caractérisant la situation de danger grave et imminent et précise les mesures qu'il prend pour v remédier.

Sa décision, qui est d'application immédiate, fait l'objet d'un écrit.

R. 4731-2 Décret n'2021-143 du 10 février 2021 - art. 10 □ Legif. ■ Plan ♠ Jp.C.Cass. ⋒ Jp.Appel ■ Jp.Admin. ☑ Juricaf

Lorsque l'employeur ou son représentant est présent, la décision lui est remise directement contre récépissé. A défaut, elle est adressée d'urgence à l'employeur par tous moyens appropriés et confirmée au plus tard dans le délai d'un jour franc par lettre recommandée avec avis de réception.

Toutefois, cette décision, ou copie de celle-ci dans le cas où elle lui a déjà été adressée dans les formes prévues au premier alinéa, est remise directement, contre récépissé, à l'employeur qui s'est porté à la rencontre de l'agent de contrôle de l'inspection du travail. Cette procédure se substitue alors à celle définie au deuxième alinéa.

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Code du travai p.2154